

La Fondation du patrimoine : un soutien pour la restauration du patrimoine de votre commune



**Édito Jean-Pierre Ghuysen,
Délégué régional Bretagne
Fondation du patrimoine :**

Depuis vingt ans, la Fondation du patrimoine est votre partenaire pour faciliter l'aboutissement des projets de restauration portés par les communes ou les associations locales. En partenariat avec vous, elle peut aussi attribuer aux propriétaires privés des labels assortis d'incitations qui facilitent

la restauration du patrimoine privé participant ainsi à la qualité du patrimoine communal et à l'attractivité de votre territoire.

Avec près de 800 projets soutenus dans le Finistère depuis 15 ans, la Fondation a montré son dynamisme et apporté une contribution importante à la sauvegarde des métiers et de l'emploi. Je tiens à remercier le Conseil régional de Bretagne, le Conseil départemental du Finistère et les Architectes des Bâtiments de France qui soutiennent activement notre action.

Pour être plus proche de ses interlocuteurs, la Fondation vient, avec le concours de la Fédération du Bâtiment et des Travaux publics du Finistère, d'implanter une nouvelle antenne dans le département. Elle soutiendra l'action des bénévoles dont le désintéressement et l'engagement sont facteurs de réussite au service de l'intérêt général.

Les missions de la Fondation du patrimoine :

Créée par la loi du 2 juillet 2016 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine a pour objectif de participer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine essentiellement non protégé au titre des Monuments Historiques et participant à l'attractivité de notre territoire : églises, chapelles, bateaux mais aussi maisons, longères, manoirs, fours à pain, pigeonniers...

La Fondation du patrimoine a également pour mission de favoriser la transmission des métiers et savoir-faire. Derrière chaque chantier de restauration, se cachent des artisans qui œuvrent à la sauvegarde de notre patrimoine. Aider au financement de ces projets, c'est soutenir la création et le maintien d'emplois qualifiés non délocalisables dans le bâtiment.

Avec l'appui de bénévoles et de deux salariés en Bretagne, son organisation décentralisée à l'échelle départementale et régionale permet d'être au plus près des porteurs de projets.

Les outils de la Fondation du patrimoine :

Voir schéma ci-dessous : Comment financer la restauration du patrimoine de ma commune ?

Comment financer la restauration du patrimoine de ma commune



Patrimoine public

La Fondation du patrimoine aide les porteurs de projets publics (Etat, collectivités territoriales) et associatifs, à financer la sauvegarde et la valorisation de leur patrimoine de proximité (immobilier, mobilier, naturel), grâce au mécénat populaire et à l'apport éventuel d'une subvention.



Patrimoine privé

Le label permet à un propriétaire privé détenteur d'un bien immobilier présentant un intérêt patrimonial et non protégé au titre des monuments historiques, de bénéficier de déductions fiscales pour des travaux de sauvegarde ou de restauration.



Concours pour les écoles :

une véritable opportunité pédagogique...
◆ J'aime mon patrimoine !
Concours à destination des classes de CM1. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser une subvention aux projets lauréats.

Patrimoine naturel

En 2009, la Fondation du patrimoine a créé son fonds national pour le patrimoine naturel. Depuis, elle soutient des actions de préservation ou de valorisation du patrimoine naturel, conduites par des associations ou des collectivités territoriales.



Concours agro-biodiversité

Récompense les éleveurs qui s'engagent pour préserver une race domestique animale à faible effectif tout en lui apportant une valorisation économique.

La Fondation du patrimoine dispose aussi de partenariats avec des mécènes nationaux (Fondation Total, CGPA, Motul, Fondation Crédit Coopératif, Lafarge, ...) et organise ou participe à des concours (Prix du Mécénat populaire, Prix Motul, Rubans du patrimoine, Grand Prix Pèlerin, Prix René Fontaine).

Témoignages d'Élus :

Propos de Philippe Paul, sénateur-maire de Douarnenez

En 2014, La commune de Douarnenez a signé une convention de souscription avec la Fondation du patrimoine pour la restauration de la Maison de Maître de l'île Tristan.



«Travailler avec la Fondation du Patrimoine sur un projet de restauration d'un bâtiment de caractère présente de l'intérêt à plus d'un titre. Reconnue d'utilité publique, **la Fondation apporte tout d'abord son expertise**. Au-delà de la possibilité de déduction fiscale du don, elle constitue aussi **un gage de sérieux, une garantie pour les**

souscripteurs. Elle facilite l'émergence d'une dynamique autour du projet, permettant à toute personne qui le désire de verser une participation, même modeste, et ainsi à une population de marquer son attachement à un bien qui fait partie de son histoire, de l'histoire de sa cité, de s'approprier sa rénovation. **La Fondation aide également à consolider le financement de l'opération, à l'inscrire dans la durée, pouvant aussi servir de lien avec des partenaires**. Tous ces avantages, nous avons pu les mesurer sur le projet de réhabilitation de la Maison de maître de l'île Tristan pour lequel 20 000 euros de dons ont déjà été récoltés. Soit plus de 5% du montant de la première tranche de travaux, et ce en l'espace de quelques mois seulement, la souscription n'étant pas terminée.»

Propos de Jean-Luc Fichet, Maire de Lanmeur et Président de Morlaix Communauté :

Depuis 2011, Morlaix Communauté s'associe à la Fondation du patrimoine, grâce à une convention de partenariat, pour permettre à l'ensemble des habitants de l'intercommunalité de bénéficier des aides de la Fondation du patrimoine pour la restauration du patrimoine privé.

«**Il est de notre devoir de collectivité publique de participer à la préservation de ce patrimoine bâti** magnifique, fruit de notre histoire et qui est aussi une force d'attractivité de notre territoire.»

Propos de Laurence Fortin, Maire de La Roche-Maurice

En octobre 2014, la Commune de la Roche-Maurice et la Fondation du patrimoine ont signé une convention de souscription pour la restauration de l'église de la Roche-Maurice. En seulement quelques mois, près de 30.000 euros de dons ont été collectés pour le financement des travaux.



«La réussite de cette souscription populaire est le résultat de l'implication municipale, en relation étroite avec les associations du territoire, qui permettent de mobiliser la population. **Au delà du soutien financier, qui démontre une forte mobilisation pour la conservation du patrimoine, c'est une réelle dynamique de territoire** autour de ce projet qui permet de mieux connaître, mieux s'approprier, mieux partager notre patrimoine breton.»

Propos de Brigitte Le Gall-Le Berre, Adjointe au Maire de Combrit-Sainte-Marine en charge de la Culture, du Patrimoine et des Animations

En Bretagne, la commune de Combrit est celle qui a le plus sollicité la Fondation du patrimoine en lançant quatre souscriptions publiques depuis 2006 pour la restauration de l'Abri du Marin, la Maison Ti Napoléon, la chapelle Sainte-Marine et la chapelle de la Clarté. Au total, ce sont plus de 50.000 euros collectés grâce à 350 donateurs. Cette mobilisation populaire exemplaire a permis à la commune de Combrit de recevoir le prix régional du mécénat populaire de la Fondation du patrimoine en 2014.



«**Notre commune de Combrit-Ste Marine a développé une relation privilégiée avec la Fondation du Patrimoine**. En effet, trois projets importants ont pu voir le jour grâce à l'aide de la Fondation. Et aujourd'hui, une fois encore, nous sollicitons la Fondation pour lancer une campagne de mécénat populaire afin de pouvoir rénover notre Chapelle de la Clarté. En plus de l'aide financière apportée, nous avons pu créer un poste d'animatrice culturelle à l'Abri du Marin. **Sans le soutien de la Fondation, des petites communes comme Combrit-Ste Marine ne pourraient seules assumer la rénovation de son patrimoine.**»

La Fondation du patrimoine dans le Finistère en quelques chiffres depuis 15 ans :

- 754 projets accompagnés
- 20 millions d'euros de travaux soutenus
- 631 000 euros de dons collectés et réaffectés à des projets locaux
- mobilisation de près de 3 500 donateurs
- 594 900 euros d'aides financières octroyées
- 384 emplois créés ou maintenus

Contact :

Fondation du patrimoine

55 rue Charles Nungesser - CS 20116 - 29802 BREST cedex 9

Téléphone : 02 98 04 86 28

Email : bretagne@fondation-patrimoine.org

Retrouvez tous les projets soutenus par la Fondation du patrimoine sur notre site internet :

www.bretagne.fondation-patrimoine.org